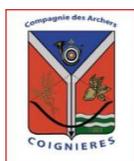




COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES YVELINES
DE TIR A L'ARC organise



TROPHEE des MIXTES
Samedi 03 février 2024
Samedi 9 et Dimanche 10 mars 2024



Trophée départemental des Mixtes
Manche Salle (Qualificatif pour le Trophée national des Mixtes)

Nous serons accueillis selon les catégories à COIGNIERES ou à ELANCOURT.

HORAIRES et LIEU de TIR:

- **Catégorie : Arc Classique Néo-licenciés** (1ère licence prise à partir du 01/09/2022 et Toutes catégories d'âge)

Organisateur	Compagnie des Archers de COIGNIERES
Lieu	<i>Au Gymnase du Moulin à Vent, Rue du Moulin à Vent à Coignières</i>
Date et Horaires	Samedi 03/02/2024 – Greffe à 8h30, Début du tir 9h00 -2 volées échauffement
Date Limite	<i>Pour l'inscription des équipes : 22 janvier 2024</i>

- Les archers participants au Trophée des Mixtes peuvent également participer lors de ce WE au concours débutant (avec passage de flèches) de Coignières. Reportez vous au mandat du concours débutants de Coignières pour vous inscrire pour le passage de flèches.

- **Catégories : Arcs à poulies** (U18,U21,S1,S2,S3) et **Arc Nus** (Toutes catégories d'âge)

Organisateur	Compagnie d'Arc d'ELANCOURT
Lieu	<i>Au Complexe Sportif Europe, 2 rue de Varsovie à Elancourt</i>
Date et Horaires	Samedi 09/03/2024 – Greffe à 14h, Début du tir 14h30 -2 volées échauffement
Date Limite	<i>Pour l'inscription des équipes : 26 février 2024</i>

- **Catégorie : Arc Classique** (Toutes catégories d'âge)

Organisateur	Compagnie d'Arc d'ELANCOURT
Lieu	<i>Au Complexe Sportif Europe, 2 rue de Varsovie à Elancourt</i>
Date et Horaires	Dimanche 10/03/2024 – Greffe à 14h, Début du tir 14h30 -2 volées échauffement
Date Limite	<i>Pour l'inscription des équipes : 26 février 2024</i>

ATTENTION, le nombre d'équipes est limité à 20, 16 ou 8 selon les catégories. (la priorisation est expliquée dans le règlement du Trophée CDY des Mixtes)

Pour inscrire vos équipes de club, retournez le bordereau d'inscription à Cae78Compet@gmail.com

Les frais d'inscription sont de 18€ par équipe (8€ sont pris en charge par le CDY)

Reste à régler sur place par équipe : 10€ par chèque à l'ordre du CDY Tir à l'arc.

RECOMPENSE : Le Trophée CDY des Mixtes sera décerné après la manche extérieure les 25-26/05/2024.

N'OUBLIEZ PAS : Les équipes doivent porter leur tenue club.

CDY – C/O Vincent COPPOLA – 13 Allée de l'Abbé Emile Bois – 78560 LE-PORT-MARLY N° Agrément FFTA : 08 78 000

Téléphone : 06 07 95 29 40, Mail : president@archers78.fr, Adresse Internet : www.archers78.fr, SIREN = 449 818 160

Partenaires institutionnels : Conseil Départemental 78 et SDJES-78